



Procès-verbal
Conseil municipal
6 septembre 2023
à 20 H 00

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 21

Quorum : 14

Nombre de votants : 24

Date de convocation : 01/09/2023

Lieu de séance : Salle Henry DUNANT

Président de séance : M. BOLVIN Jean-Michel, Maire

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

M. BRUNO Thierry

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane

M. DEMESSEMAKERS Olivier

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Secrétaire de séance : Mme Murielle HERAUD



Ordre du jour

Administration Générale

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023
2. Convention OPAH-RU

Finances

3. Demande de subvention – Association «L'attrape lecteurs du Montmorélien »
4. Décision modificative n°3 du budget principal

Assainissement

5. Décision modificative n°2 du budget assainissement

Culture

6. Rapport annuel 2022 de la bibliothèque

Urbanisme

7. Régularisation achat d'un terrain à St-Amant – Mme SABO
8. Régularisation achat/vente terrain Rue Fernand Boisseau à St-Laurent – Mr GUERIN
9. Régularisation achat/vente terrain Rue Fernand Boisseau à St-Laurent – Cts DUFOUR

Questions Diverses

Début de la séance à 20 h 00

Monsieur le Maire remercie le Président du Syndicat des Eaux pour la visite de ses nouveaux locaux à St Amant.

M. Roland ELUERD rappelle que le Groupe Lutz Eterna se produira au château de Montmoreau le 17 septembre dans le cadre des journées du patrimoine. Il énumère la communication qui a été faite à ce sujet et en profite pour solliciter des bénévoles pour l'organisation de cette manifestation.

M. le Maire remercie Mme Anne DERASSE, présente au conseil, de la mise à disposition de son château pour la production de ce concert.

Mme Francine WILLAUME informe le conseil qu'une expo photos sur le thème de Montmoreau sera également organisée dans l'enceinte du château et remercie Mme Anne DERASSE à ce sujet, qui explique que deux thèmes sont prévus : Soit des vues et paysages de Montmoreau, soit des personnages de Montmoreau, à différentes époques. La date n'est pas encore fixée.

Mme Anne DERASSE profite de l'occasion pour signaler que juste à la sortie du château, dans un des logements loués par Logélia, un locataire laisse toujours un séchoir à linge en croix en porte-à-faux sur le trottoir avec du linge qui pend, qui risque de tomber sur la tête d'un passant et qui fait vraiment désordre quand des visiteurs entrent et sortent du château. Elle demande s'il existe une réglementation qui pourrait préserver le paysage.

- ❖ M. le Maire énonce les pouvoirs.
- ❖ Mme Murielle HERAUD est désignée secrétaire de séance.

Administration Générale

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce compte-rendu.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

2. Convention OPAH - RU

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la « Politique du logement et du cadre de vie », la communauté de communes Lavalette Tude Dronne prévoit la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU). L'étude pré-opérationnelle a permis d'identifier les principaux problèmes en matière de logement sur son territoire, préciser ses priorités en matière de politique du logement et mettre en place les actions nécessaires pour améliorer les conditions de logement des habitants et leur cadre de vie.

Ces constatations confirment l'intérêt de conduire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) :

- OPAH sur l'ensemble des 50 communes de la communauté de communes ;
- Volet RU (Renouvellement Urbain) dans des périmètres infra-communaux au sein des centres-bourgs d'Aubeterre-sur-Dronne, Chalais, Montmoreau, Saint-Séverin et Villebois-Lavalette.

L'OPAH et le volet RU d'ORT valent une OPAH-RU.

Les objectifs sur 3 ans de cette opération sont les suivants :

- Rénovation énergétique : 66 habitations ;
- Réhabilitation des logements indignes : 12 habitations ;
- Mise aux normes des systèmes d'assainissement individuel : 30 habitations ;
- Rénovation des devantures commerciales : 15 habitations ;
- Accessibilité aux étages de commerce : 9 habitations.

La convention partenariale d'une durée de 3 ans (tranche ferme + 2 ans de tranche conditionnelle) détermine les volets d'action, les objectifs quantitatifs de réhabilitation, les financements de l'opération et engagements complémentaires, le pilotage, l'animation et l'évaluation de l'OPAH-RU.

Les signataires de la convention sont l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la communauté de communes Lavalette Tude Dronne, les communes d'Aubeterre-sur-Dronne, Chalais, Montmoreau, Saint-Séverin, Villebois-Lavalette, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP) Procivis.

Mme Corinne CHARRANNAT demande comment va se dérouler la communication auprès des propriétaires et si une démarche active va être entreprise pour informer de l'éligibilité des administrés à ce dispositif afin de les inciter à réaliser des travaux.

M. le Maire rappelle que, lors de l'ancienne OPAH, un effort de communication avait été fait afin que les administrés aient connaissance de ce dont ils pouvaient bénéficier et soient informés du montage des dossiers. Il informe que c'est la communauté de communes qui sera maître d'œuvre dans ce dossier et qu'elle aidera les communes signataires à mettre en place cette OPAH-RU.

Mme LABROUSSE confirme que l'OPAH-RU, étant pilotée par la CDC, tout un volet communication sera mis en œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la signature de cette convention ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre de l'OPAH-RU.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Finances

3. Demande de subvention de l'Association L'Attrape Lecteurs Montmorélien

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal qu'une nouvelle association vient de se créer et dont la première Assemblée Générale s'est déroulée le 22 avril 2022 au Cinéma.

Une subvention de 200 € a été sollicitée auprès de la Mairie pour le financement de livres qui seront offerts aux lauréats du concours Haïku organisé en partenariat avec l'AJM Photos.

Il est répondu à M. Hervé LABBÉ que l'association a beaucoup de projets (lecture au jardin à côté de l'EHPAD, à St Laurent, au Stade, à la piscine...).

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE précise que cette association travaille avec l'AJM Peinture, l'AJM Cinéma, l'UPSC, l'APE, les établissements scolaires, l'EHPAD, la crèche Coccinelle, Le centre de Loisirs l'Oison, ...).

Mme Francine WILLAUME ajoute leur implication dans le concours photos de l'AJM Photo avec un stand de fabrication de marque page.

M. Roland ELUERD rappelle également qu'au Forum des Associations, il y aura une dictée.

Cette association organise la projection d'un film, au titre de l'année Colette. L'année prochaine, il s'agira de l'année Pagnol, un week-end pourrait être organisé avec la projection des 3 films..

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement à cette demande.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

4. Décision modificative n° 03 du Budget Principal

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE informe les membres du conseil municipal que les deux sèche-mains achetés pour la salle des fêtes de Montmoreau ne conviennent pas et qu'il convient de les remplacer par un seul de qualité supérieure. Des crédits supplémentaires doivent être inscrits à ce titre.

Section d'investissement

Crédits à augmenter : Op 401 – Art 2188 – Autres matériels : + 251,00 €
 Crédits à diminuer : Op 368 – Outillage divers – Art 21578 – Autre mat. Techn. - 251,00 €

Afin de permettre l'éclairage du boulodrome, la mise en place d'un interrupteur à clé amovible avec auto-maintien a été commandé au SDG 16.

Section d'investissement

Crédits à augmenter : Op 350 – Art 2041582 – Bâtiments et installations + 311,00 €
 Crédits à diminuer : Op 368 – Outillage divers – Art 21578 – Autre mat. Tech. : - 311,00 €

Il est précisé à M. Hervé LABBÉ, qui questionne, qu'il s'agit du boulodrome de St Amant.

Dans le cadre de la subvention qui vient d'être attribuée à l'Association l'Attrape Lecteurs, un virement de crédit est nécessaire :

Section de fonctionnement

Crédits à augmenter : Art 65748 – Subventions aux associations : + 200,00 €
 Crédits à diminuer : Art 615232 – Entretien de réseaux : - 200,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision modificative.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

En ce qui concerne la signalisation vers le cimetière d'Aignes, il est rappelé que le conseil municipal n'était pas d'accord unanimement quant au sens de circulation, et que ce point serait revu en commission voirie.

Mme Myriam HUGUET rappelle qu'il avait été évoqué un système de marche forcé de l'Eclairage Public (comme pour le boulo-drome) pour alimenter les batteries de 3 caméras de vidéoprotection au Super U.

M. le Maire propose qu'un point soit fait sur l'ensemble du dispositif fait avant qu'il ne voie avec le SDEG.

Assainissement

5. Décision modificative n° 02 du Budget Assainissement

M. Philippe MICHELET rappelle aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la sécurisation des infrastructures de l'assainissement, il a été inscrit au budget des crédits pour installer des serrures. Après recensement du besoin, il s'avère que des crédits supplémentaires doivent être inscrits. Il est proposé la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Crédits à augmenter : Op 1011 – Art 21351 – Bâtiments d'exploitation + 1 000,00 €
 Crédits à diminuer : Op 1008 – Art 21532 – Réseaux d'assainissement : - 1 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision modificative.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Culture

6. Rapport annuel 2022 de la Bibliothèque

M. Roland ELUERD présente au conseil municipal le rapport annuel 2022 de la bibliothèque de Montmoreau qui recense les activités durant cette année.

Il précise que, bien que les acquisitions de livres soient passés communautaires, il serait bien que des crédits soient tout de même inscrits (dans les 300 €) pour acheter des livres que la communauté de communes n'achètera pas.

Il présente le dépliant de présentation de la bibliothèque réalisé par Mme Florestine WARMOES et mis à la disposition du public.

Enfin, il évoque l'inauguration de la bibliothèque, complétée d'une belle exposition, qui pourra être organisée quand les services administratifs auront réintégré la Mairie et ainsi libéré le salon de la bibliothèque qu'ils occupent provisoirement le temps des travaux.

M. Bernard HERBRETEAU informe que les travaux de la Mairie sont toujours en cours et que, pour le moment, il n'est pas possible de donner une date précise d'achèvement de travaux. Eu égard aux nombreux projets à mettre en œuvre, il précise qu'il serait judicieux de les lister et d'affecter un ordre de priorité pour leur mise en œuvre (numérotation, montage des jeux, installation des agrès du parcours sportif, arbres à planter, parterres à réaliser...).

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX soumet la problématique de ce qui peut être fait en régie et de ce qui peut ne pas l'être, en s'interrogeant sur les économies réelles que cela peut représenter de réaliser des travaux en régie. Il précise que, selon lui, la commune aurait tout intérêt à faire faire les gros travaux par des entreprises tant en raison du coût que des délais de réalisation.

M. Bernard HERBRETEAU conclut en reconnaissant qu'il y a eu sous-estimation du temps de travail pour les espaces verts, notamment pour l'entretien des cimetières, le désherbage des trottoirs, l'entretien de toutes les plantations, d'autant plus que les réalisations en cours augmentent les surfaces à entretenir.

Mme Béatrice PIVETEAU souligne que, du côté des cimetières, il n'y a pas eu cette année de remontées négatives.

Pour revenir sur le sujet de la bibliothèque, M. le Maire évoque le recrutement qui a été fait, tant pour la bibliothèque que pour les permanences des titres sécurisés. Il est satisfait de la bonne ambiance qui règne au sein de la bibliothèque ainsi que du travail réalisé.

M. Roland ELUERD évoque le plan lecture lancé par le gouvernement pour les écoles. L'idée est que toutes les bibliothèques soient ouvertes au moins un soir ou le dimanche.

Urbanisme

7. Régularisation - Achat d'un terrain à St-Amant à Mme SABO pour la réalisation d'un parking

M. Bernard HERBRETEAU expose qu'une délibération avait été prise en mars 2020 pour valider l'achat d'une parcelle à Mme SABO, rue du Périgord à St-Amant, cadastrée 294 F 613, en vue d'y réaliser un parking.

La délibération avait été prise sur une estimation de 700m², à 12€ / m².

Après la réalisation du bornage, il s'avère que cette parcelle dispose d'une surface de 1 274 m².

Une nouvelle délibération est donc à prendre en vue de la signature de l'acte chez Me FAULCON.

Le prix d'achat sera donc de 1 274 x 12 = 15 288 € (frais de notaire à la charge de la commune à prévoir en plus).

M. Bernard HERBRETEAU précise à M. Jean-Jacques PUYDOYEUX qu'il ne s'agit de modifier que la surface.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

8. Régularisation - Vente de parcelles sises à St-Laurent de Belzagot à M. et Mme GUERIN, rue Fernand Boisseau

M. Bernard HERBRETEAU rappelle que lors de la séance du 2 juin 2021, le conseil municipal décidait de la vente d'une parcelle communale à M. Raymond GUERIN. Il ajoute que le bornage a révélé des irrégularités corrigées selon le plan de division. Une délibération doit être prise pour régulariser le cadastre en vue de la signature de l'acte chez Me FAULCON.

Il est ainsi proposé les ventes :

- De la parcelle cadastrée section AB n° 286 (issue de la division de la parcelle cadastrée section AB n° 62) pour une superficie de 192 m²
- De la parcelle cadastrée section AB n° 288 (issue du Domaine Public) pour une superficie de 293 m²
- De la parcelle cadastrée section B n° 1381 (issue du Domaine Public) pour une superficie de 54 m²

Soit une superficie totale de 539 m² pour le prix de 1 €uro le m², soit un prix total de 539,00 €.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de Monsieur et Madame GUERIN.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

9. Régularisation - Achat d'une parcelle sise à St-Laurent de Belzagot à M. et Mme GUERIN

M. Bernard HERBRETEAU rappelle que lors de la séance du 2 juin 2021, le conseil municipal décidait de la vente d'une parcelle communale à M. Raymond GUERIN. Il ajoute que le bornage a révélé des irrégularités corrigées selon le plan de division. Une délibération doit être prise pour régulariser le cadastre, en vue de la signature de l'acte chez Me FAULCON.

Il est ainsi proposé l'achat à Mr et Mme GUÉRIN de la parcelle cadastrée section 328 B n° 1379 (issue de la division de la parcelle cadastrée section 328 B n° 668) pour une superficie de 12 centiares pour le prix de 1 €uro le m², soit un prix de 12 €uros.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune et sont évalués à 147,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

10. Régularisation – Vente des parcelles communales sises à St Laurent de Belzagot à l'indivision DUFOR (ou de ses ayant droits)

M. Bernard HERBRETEAU rappelle que lors de la séance du 2 juin 2021, le conseil municipal décidait de la vente d'une parcelle communale à M. Raymond GUERIN. Il ajoute que le bornage a révélé des irrégularités corrigées selon le plan de division. Une délibération doit être prise pour régulariser le cadastre.

Il est ainsi proposé les ventes :

- De la parcelle cadastrée section AB n° 285 (issue de la division de la parcelle cadastrée section AB n° 62) pour une superficie de 178 m²
- De la parcelle cadastrée section AB n° 287 (issue du Domaine Public) pour une superficie de 34 m²,

Soit une superficie totale de 212 m² pour le prix de 1 €uro le m², soit un prix total de 212 €.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'indivision DUFOUR ou de ses ayants droit.

M. Jérôme DESBROSSE déplore que le fait d'occuper un terrain communal permette, au bout de quelques années, d'en devenir propriétaire pour un montant modique.

Mme Annette BLANDINEAU le rejoint dans ses propos.

M. Bernard HERBRETEAU précise que c'est la loi.

Mme Ita CHASTEL propose qu'il soit indiqué dans le Procès-Verbal que la commune est obligée de se conformer à la loi mais que le conseil municipal reste attentif à cette problématique.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, approuve cette proposition.

Décision du conseil municipal		
Pour : 20	Contre : 1 (Mme BLANDINEAU)	Abstention : 3 (Mme WILLAUME, M. DESBROSSE, Mme CHASTEL)

M. le Maire précise que dans les échanges avec le Notaire, il est indiqué que Me FAULCON souhaiterait échanger au sujet de l'indivision PIQUEMAL. Il s'agit d'un échange entre un terrain à construire, appartenant à la commune et un pré, appartenant à M. PIQUEMAL, qui a servi dans le cadre de la réalisation de la rivière de contournement, au « Grand Pas ». Une aire de repos pourra, à l'avenir, être réalisée sur ce site.

Il en profite pour rappeler, qu'avec M. Jérôme DESBROSSE, ils réfléchissent sur le choix du mobilier urbain notamment par rapport au vandalisme, au vol, à la résistance dans le temps tout en restant esthétique.

Mme Corinne CHARRANNAT demande où en est la vente d'une parcelle qu'elle a fait border dans le but de l'acheter à la commune. Le Notaire sera sollicité sur ce sujet.

Questions diverses

- Interdiction des bords de Tude aux véhicules motorisés : M. Jérôme DESBROSSE rappelle le chemin réalisé en bord de Tude jusqu'à derrière l'ADA. Il expose que des véhicules circulent sur ce chemin au risque de le détériorer. La commission propose donc qu'un panneau soit installé pour interdire les véhicules motorisés et que la réglementation de circulation de ce chemin fasse l'objet d'un arrêté du Maire. Mme Myriam HUGUET suggère que des chicanes soient installées aux entrées. M. Bernard HERBRETEAU évoque la mise en place de bornes escamotables. Dans le cadre de l'ouverture de ce chemin, M. Jérôme DESBROSSE propose qu'une communication soit faite après installation des panneaux d'information et des agrès, avec la participation de la Presse.

- Concours AJM Photo 30 septembre / 1er octobre dont le thème est « Rouge » et présentation du travail de l'année des membres du Club. De plus, sont organisés un concours Haïku, des lectures et un atelier de confection de marque page par l'association l'Attrape Lecteurs. : Un jury, pour le prix de la ville, doit être constitué : M. le Maire, Mme Ita CHASTEL, M. Jérôme DESBROSSE, Mme Corinne CHARRANNAT et Mme Myriam HUGUET.
- M. Roland ELUERD rappelle qu'il y a un concert le 23 septembre au cinéma d'un trio à cordes et les dames de Périgieux viennent chanter le 8 octobre à l'Eglise.
- Mme Corinne CHARRANNAT évoque le forum de l'emploi, organisé par la communauté de communes le 5 octobre à la Salle des Fêtes de Montmoreau. L'objectif est de faire rencontrer des demandeurs d'emploi et des entreprises qui ont l'intention de recruter dans les 12 mois à venir. Une trentaine d'entreprises se sont déjà manifestées pour participer et il reste à identifier et à mobiliser les demandeurs d'emploi.
- Mme Corinne CHARRANNAT expose la problématique des chats errants cet été dans les rues de Montmoreau et demande qu'une campagne de stérilisation soit mise en place. Mme Ita CHASTEL confirme l'envahissement avec la présence, de plus en plus croissante, de petits chatons.
- Mme Ita CHASTEL informe de la satisfaction de camping caristes qui ont été bien accueillis à Montmoreau. Mme Corinne CHARRANNAT en profite pour signaler que les bornes électriques des camping-cars doivent être réparées, notamment la prise électrique située là où se trouve le système de vidange.
- Mme Murielle HERAUD rappelle la réunion de la Vie Associative Vendredi 8 septembre pour évoquer la mise à disposition des salles communales, le forum des Associations qui aura lieu le 16 septembre au complexe sportif de 10 H 00 à 16 H 00, dont les piquets en bois pour la mise en place de la communication ont disparu, et une réunion de la commission Vie associative programmée le 19 octobre. Elle évoque également la mise à disposition de l'ancienne épicerie et du bar de St Laurent de Belzagot au Comité d'Animation de St Laurent en précisant qu'après concertation avec M. Philippe FRETIER et M. Didier GUERIN, seule l'épicerie serait mise à disposition. L'utilisation du bar sera conservée par la Mairie pour les commissions communales et le comité d'animation de St Laurent. Elle informe que la facturation du chauffage allait être revue et sera soumise au vote de la prochaine séance du conseil municipal. Elle précise que le 7 octobre sera le dernier marché déjeunatoire avant l'hiver. Enfin, elle évoque la mise à disposition des locaux de l'ancienne école de St Amant, qui fera l'objet de conventions annuelles avec les associations. Mme Béatrice PIVETEAU précise qu'elle détient l'inventaire, qui a été fait avec la cantinière, et qu'il peut être utilisé, si nécessaire.
- Objectif sollicité par l'Etat pour la délivrance des titres sécurisés (+ 20%) atteint et à hauteur de 65 %. Mme Christine VALEAU-LABROUSSE précise que les moyens humains ont été mis en place pour atteindre cet objectif avec le recrutement de Mme Florestine WARMOES, ce qui va permettre à la commune de bénéficier de la prime de 4 000 €.

Elle en profite pour signaler la satisfaction des usagers suite à la mise en place de la plateforme de rendez-vous en ligne, ce qui évite d'avoir à les faire par téléphone et/ou en Mairie, mais qui restent possibles toutefois. M. Jean-Jacques PUYDOYEUX signale qu'il lui a été rapporté qu'un rendez-vous lui avait été refusé en mairie. Ce sujet sera évoqué avec l'ensemble du service administratif, tout en précisant, que pour une simple prise de rendez-vous, les services le font en direct en lieu et place des administrés.

- Passage de la Flamme Olympique : Barbezieux, Cognac, Angoulême, Confolens, Chambon. M. le Maire rappelle que Montmoreau est labellisée « Terres de Jeux 2024 » mais n'entre pas dans la liste des communes qui reçoivent cette flamme. M. Jérôme DESBROSSE expose que les personnes qui vont porter la flamme olympique durant 200 mètres ont été identifiées suite à un appel réalisé par le Département pour proposer des noms. Il explique que le Département a des places réservées et qu'ensuite, les places restantes ont fait l'objet d'un appel auquel tout citoyen peut répondre en ligne. C'est un jury à Paris qui fixera la liste des personnes habilitées au final. Mme Christine VALEAU-LABROUSSE rappelle qu'un mail a été transféré par la mairie le 23 août pour une réponse avant le 31 août.
- M. le Maire revient sur le sujet des chats, sur leur reproduction, sur les problèmes sanitaires engendrés par leur invasion... Il rappelle la campagne de stérilisation réalisée à St Amant il y a quelques années et les problèmes qui s'en étaient suivis. Il expose qu'à Montmoreau, il y a des points d'ancrage où il y a des chats, en précisant que, très souvent, les personnes qui portent réclamations sur la présence des chats sont celles qui les nourrissent. Il rappelle les échanges avec l'APEC et l'ARS en raison de problèmes sanitaires avec les chats, tout en spécifiant qu'une campagne de stérilisation ne résoudra pas le problème sanitaire exposé par l'APEC. Il précise que si une campagne de stérilisation est lancée par la commune, avec le partenariat de 30 millions d'amis, un responsable sera nommé pour sa mise en œuvre. Il en profite pour évoquer le coût non négligeable d'une telle opération. M. Jérôme DESBROSSE souligne que la stérilisation des chats n'aura aucun impact sur le problème sanitaire que provoquent tant les excréments des chats que leur état de santé et leur comportement vis-à-vis des pensionnaires de l'APEC. Mme Corinne CHARRANNAT expose, qu'en cas de campagne de stérilisation, les vétérinaires peuvent proposer un tarif réduit.
- Mme Béatrice PIVETEAU ajoute qu'une telle campagne mobilise fortement les employés communaux. Elle informe également le conseil municipal qu'un signalement de maltraitance animale a été formulé par l'UDAF, curateur d'administrés et M. le Maire donne lecture du mail reçu. M. Hervé LABBÉ précise que ce signalement aurait dû être adressé à la SPA ou aux organismes qui auraient pu intervenir pour défendre ces animaux maltraités et qu'en cas de refus manifeste des personnes sous tutelle ou curatelle, le tuteur ou curateur se doit de saisir le juge des tutelles. Il ajoute que c'est aussi le rôle de la collectivité de relayer ces informations au juge des tutelles afin qu'il prenne les mesures nécessaires. Un courrier sera rédigé à cette fin, tant au juge des tutelles qu'aux services vétérinaires.
- Mme Ita CHASTEL se propose de récolter les renseignements nécessaires pour mettre en place le dispositif de campagne de stérilisation afin que quelque chose de concret soit mis en place. Mme Béatrice PIVETEAU informe qu'elle a fourni à la mairie tous les éléments permettant cette mise en œuvre.

- Mme Myriam HUGUET s'interroge si les normes de sécurité ont bien été vérifiées au point d'accueil vacances d'handicapés mentaux à Aignes. Mme Isabelle LACOUR précise que lorsque la grange en question a été réhabilitée, une demande d'autorisation d'urbanisme a dû être déposée en mairie et que la commission de sécurité a dû émettre son avis et /ou ses préconisations.
- Mme Anne DERASSE intervient pour signaler les problèmes posés par la présence envahissante de pigeons au château. M. le Maire évoque les pics anti pigeons sur l'Eglise tout comme sur la cathédrale d'Angoulême.
- Pour clôturer le conseil municipal, M. le Maire rappelle que la municipalité est à mi-mandat et qu'il espère que tous les beaux et importants projets lancés vont arriver à leur terme avant la fin du mandat. Il remercie à ce titre l'implication et l'investissement de chacun le travail fourni. Il en profite pour remercier la qualité des services et la bonne ambiance qui règne au sein du personnel administratif.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 4 octobre à 18 H 00 à la Salle Henry Dunant.

Fin de la séance 22h15



Le Maire,

Jean-Michel BOLVIN

La Secrétaire de séance,

Murielle HERAUD

Procès-Verbal approuvé par les membres du conseil municipal
lors de la séance du 4 octobre 2023